

# Il faut agir !



Chères et chers collègues,

Vous le savez, le projet de **Loi de Programmation de la Recherche (LPR)** préparé depuis de longs mois par le gouvernement et rejeté par l'immense majorité de notre communauté sera soumis au vote de l'assemblée nationale mardi prochain 17 novembre.

**Il annonce une catastrophe politique, intellectuelle et sociale à l'université.**

**Nous demandons le retrait immédiat de ce projet de loi.**

Ce projet inique met à mal les fondements sociaux et intellectuels de l'université française telle que nous la portons et la promovons ensemble au quotidien.

Le texte **pénalise les mouvements sociaux portés par notre communauté à travers son nouvel article 20 bis AA** qui punit de 3 ans d'emprisonnement, de 45 000€ d'amende, d'interdiction de droits civiques et d'interdiction de séjour tous celles et ceux qui se rendraient coupables de « trouble à la tranquillité de l'établissement » (manifestation, occupation, interruption d'un conseil) ; cette criminalisation du mouvement social inédite est extrêmement dangereuse. Chacune et chacun d'entre nous doit en avoir une conscience puissante.

Les mesures adoptées par la Commission mixte paritaire du 9 novembre dégradent le statut national des enseignants-chercheurs et remettent en cause leur indépendance ; le texte :

- offre la possibilité aux établissements de recruter directement les futurs maîtres de conférences sans qualification préalable par le CNU.

- supprime la qualification autorisant l'accès des maîtres de conférences titulaires au corps des professeurs.

Ce texte remet en cause l'évaluation par les pairs, favorise le localisme et le népotisme.

Le texte **menace l'indépendance des enseignants-chercheurs et du corps enseignant universitaire dans son ensemble** en voulant indexer ses activités à une ligne officielle politique gouvernementale, comme cela a été engagé dans l'enseignement secondaire cette dernière année ; avec l'émotion vive et légitime suscitée dans les rangs de nos collègues.

Ces nouvelles mesures ont été adoptées au Sénat dans la nuit du 28 au 29 octobre, concomitamment à l'annonce du confinement. Elles n'ont donné lieu à aucune concertation avec le CNU, à aucun débat en commission et encore moins devant l'assemblée nationale ; elles suscitent l'**opposition unanime de toutes les organisations syndicales.**

**Nous soutenons l'appel de la présidence de la CP-CNU Sylvie Bauer du 6 novembre** dernier [https://f-origin.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/793/files/2020/11/CPCNU\\_Lettre-3\\_11\\_2020-derniere-version-1.pdf](https://f-origin.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/793/files/2020/11/CPCNU_Lettre-3_11_2020-derniere-version-1.pdf)

**Nous soutenons l'appel des 170 enseignants-chercheurs des présidents des sections CNU n°1 (droit privé), 2 (droit public), 3 (histoire du droit) et 4 (science politique) du 12 novembre :** <https://academia.hypotheses.org/28292#more-28292>

**Nous appelons à :**

- **au retrait du projet de loi LPR ;**
- **la suspension immédiate des fonctions et des activités de toutes et tous les membres des sections CNU et pour une durée illimitée** – comme l'ont décidée les sections CNU 1, 2, 3 et 4 à compter de ce 13 novembre ;
- **l'arrêt immédiat pour une durée illimitée de toute participation des membres des sections CNU aux expertises du HCERES ;**
- **la cession immédiate de l'ensemble des enseignants-chercheurs et des enseignants aux activités du HCERES et notamment celle de la remontée des maquettes des Nouvelles offres de formations ;**
- **au soutien à toutes les initiatives d'actions et de grève** à compter du 13 novembre.

**Nous vous invitons à une AG des personnels de l'UCA en ligne :**

**LUNDI 16 NOVEMBRE À 10h00**

(lien adressé dans le week-end)